

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN247

présenté par

Mme Thomin, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Pic

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« En particulier, un plan de défense du littoral sera élaboré en lien avec les acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner l'importance de la défense et de la lutte contre les ingérences étrangères depuis le littoral français en lien avec les acteurs locaux dont les collectivités territoriales. Autour notamment des sémaphores, la Marine nationale travaille déjà dans une approche inclusive avec des acteurs comme la SNSM.